



Information

CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES

Suite aux événements parisiens, la France a décidé de rétablir temporairement les contrôles aux frontières intérieures.

La Direction Centrale de la Police aux frontières et la Direction générale des douanes sont susceptibles de contrôler en entrée et en sortie de territoire les voyageurs empruntant les lignes internationales.

Ainsi tous les passagers pourront faire l'objet d'une part pour les bénéficiaires de la libre circulation, d'une vérification minimale (carte d'identité ou passeport en cours de validité) et d'autre part, pour les ressortissants de pays tiers, d'une vérification approfondie. **Les personnes démunies des documents exigés par le Code frontières Schengen pourront se voir refuser l'entrée sur le territoire national.**

Nous vous remercions par avance de disposer à chaque passage en douane des documents exigés et nous excusons par avance pour les éventuels retards et perturbations occasionnés par ces contrôles.

Passy, le 18 novembre 2015

SAT Passy
175 rue Georges Toussaint
74 190 PASSY

SAT *Mont Blanc*